NAO 2026

Pour le PSE : de gros billets… Pour nos SALAIRES : des pièces jaunes !

À la dernière réunion du lundi 2 novembre 2026 , la Direction revient avec une proposition d' une augmentation générale de 45 € bruts mensuels pour les salarié·es en CDI et CDD indiciaires, ainsi qu'une prime de partage de la valeur (PPV) de 200 € bruts maximum.

La CGT a défendu tout au long de la négociation une revendication claire : consacrer 100 % de l'enveloppe aux augmentations générales, pour que tous les salarié·es puissent bénéficier d'une revalorisation collective.

La Direction a finalement fait évoluer sa proposition initiale de 50/50 à 80 % de l'enveloppe sur les mesures collectives et 20 % sur les mesures individuelles.

Est-ce suffisant pour justifier notre signature ? **Pour la CGT, la réponse est non.**

Les tutelles doivent aussi assumer leurs responsabilités !

Bercy et le ministère du Travail, tutelles de l'AFPA, portent une lourde responsabilité dans cette situation. Leurs choix budgétaires et leurs orientations politiques pèsent directement sur les moyens accordés à l'Agence, sur son activité, ses emplois et aujourd'hui sur les conditions dans lesquelles se déroule cette NAO et se prépare le PSE.

Les mobilisations de ces dernières semaines, avec les salarié·es, les lycéen·nes et les étudiant·es, ont rappelé une exigence commune : des salaires dignes, des emplois, des services publics et un avenir pour la jeunesse. À l'AFPA, nous portons exactement ces mêmes exigences. **Les salarié·es ne sont pas responsables des choix politiques et budgétaires qui fragilisent leur établissement. Ils et elles n'ont pas à en payer la facture !**

Pourquoi la CGT n'a pas signé ?

- **Une enveloppe largement insuffisante :** 7,2 millions d'euros, contre 18 millions en 2022. Nous sommes loin des besoins des salarié·es et des pertes de pouvoir d'achat accumulées : 10 % depuis 2020 et 24 % sur les dix dernières années. Malgré nos demandes, la Direction a refusé de retourner auprès de Bercy pour solliciter une enveloppe supplémentaire.
- **Une augmentation qui ne rattrape pas l'inflation pour l'année 2026 :** alors que les prix ont augmenté de 3,4 % sur un an, les augmentations générales ne représentent que 0.81 % du salaire annuel en 2026.
- **Une augmentation qui exclut une partie du personnel :** les contrats de professionnalisation et d'apprentissage, ainsi que les intérimaires, sont exclus de cette augmentation générale de 45 € brut.
- **Une prime qui ne remplace pas un salaire :** les 200 € bruts de PPV sont ponctuels et modulés selon l'ancienneté et le temps de travail. Ils ne constituent pas une augmentation pérenne.
- **Des revendications essentielles ignorées :** revalorisation des Frais de Déplacement Quotidiens (FDQ), de la PRU, reconnaissance des 18 ans d'ancienneté, frais de déplacement professionnels…
- **Des mesures individuelles sans critères clairs :** les augmentations individuelles et les primes restent insuffisamment encadrées. Sans critères précis, objectifs et transparents, comment garantir l'équité entre les salarié·es ?

SMIC EN HAUSSE : LES SALAIRES DE L'AFPA DOIVENT SUIVRE !

Le Gouvernement vient d'annoncer une revalorisation anticipée du SMIC de 1,6 % au 1er décembre 2026, cela doit aussi nous alerter sur la situation des salaires à l'AFPA.

Quand le SMIC augmente et que les salaires de l'AFPA ne suivent pas, les écarts entre les premiers niveaux de rémunération se réduisent, cela fait des années que la CGT le dénonce en réunion de négociation NAO.

Rémunération par classe AFPA comparée au SMIC

SMIC mensuel brut au 1er décembre 2026 : 1896.89 €

Classe	AME (€)	PRU (€)	Salaire brut (€)	SMIC mensuel brut au 01/12/26 (€)	Écart au SMIC (€)
7	1 671.30	370.00	2 041.30	1 896.89	144.41
6	1 516.55	370.00	1 886.55	1 896.89	-10.34
5	1 392.75	370.00	1 762.75	1 896.89	-134.14

AME = Appointement Minimum de l'Emploi
PRU = Partie Répartie Uniformément (Temps plein mensuel brut hors 13 ème mois)

Augmenter le SMIC est nécessaire. Augmenter nos salaires l'est tout autant !

À l'AFPA, on nous demande toujours plus d'efforts, mais pour les salaires, il faudrait encore se contenter du minimum !

Pour la CGT l'augmentation de nos salaires n'est pas une opération « pièces jaunes » !